



Formation Initiale aux techniques avancées de lutte contre l'incendie - CQALI

Objectifs de la formation :

Diriger des opérations de lutte contre l'incendie à bord des navires. Organiser et entraîner les équipes d'incendie. Inspecter et entretenir les dispositifs et le matériel de détection et d'extinction de l'incendie. Effectuer une enquête et établir des rapports sur les incidents ayant entraîné un incendie.



Public visé

Gens de mer désignés pour diriger les opérations de lutte contre l'incendie



Pré requis

Satisfaire au moins aux normes d'aptitude médicale prévues par l'arrêté du 16 Avril 1986 conformément à l'arrêté du 26 juillet 2013.



Durée

32h00
soit 5 journées
10 personnes maximum
par session (pour la partie pratique)



Lieu

Sur votre site ou centre de Formation de Nivillac (56)

La connaissance théorique :

- › Appliquer les règles de sécurité collective et individuelle
- › Connaître la combustion et les phénomènes thermiques
- › Entraîner les équipages
- › Connaître l'organisation de la lutte
- › Appliquer les différentes méthodes de lutte contre l'incendie
- › Contrôler et maintenir les installations et équipements
- › Connaître les risques spécifiques
- › Connaître les procédures de communication et de coordination avec les équipes incendie à bord et à terre
- › Connaître les techniques d'enquête post incendie et de communication

Les mises en situation :

- › Pratiquer le commandement en intervention
- › Connaître les règles de sécurité et les protocoles d'engagement des équipes de lutte
- › Organiser et gérer l'intervention

Méthodes pédagogiques

- › Exposé théorique, favorisant les questionnements et interaction avec les apprenants
- › Etude de cas
- › Mises en situation

Moyens mobilisés

- › Salle de formation
- › Plateau d'exercice : installation simulant un navire
- › Les équipements de protection individuelle : tenue d'intervention et ARI
- › Matériel d'extinction et de reconnaissance



Modalités d'Evaluation

Evaluation certificative par un questionnaire et mise en situation
Attestation de formation délivrée (A-VI/1.2 du code STCW).



Profil de l'intervenant

Formateur compétent dans le domaine de la prévention des incendies et la lutte contre les incendies à bord, compétences acquises au sein de la Marine Nationale



Nous étudions au cas par cas les possibilités d'accessibilité pour le personnel en situation de handicap.



Tarif, délai d'accès et modalités d'inscription : nous consulter